

Enquête Libé

Affaire Bayou classée par EE-LV : les dessous d'une non-enquête

Après l'ouverture d'une procédure en juillet 2022 par la cellule violences sexistes et sexuelles d'EE-LV, puis sa clôture sept mois après, il s'avère qu'aucune investigation n'a été réellement menée. «Libération» a recueilli le témoignage de l'ex-compagne de Julien Bayou à l'origine de l'affaire.

Par Willy Le Devin



Julien Bayou au Congrès du parti à Rungis, le 10 décembre 2022. ©Albert Facelly / Libération

« L'affaire Bayou » est close, et seul Europe Écologie-les Verts (EE-LV), son parti, qui voit s'éteindre une longue déflagration interne, pourrait s'en satisfaire. Car ces quelques mois, au cours desquels le député de la cinquième circonscription de Paris a été accusé de violences psychologiques par plusieurs ex-compagnes, ont conduit à une impasse irréversible. Les plaignantes n'ont jamais reproduit leurs paroles, réservées à la presse, auprès de la cellule d'enquête du parti, rendant ainsi impossible leur prise en compte. Julien Bayou, lui, qui a démissionné de son poste de secrétaire national et de coprésident du groupe EE-LV à l'Assemblée nationale, n'a jamais pu faire valoir ses arguments sur le fond, puisque aucune procédure formelle n'a jamais vu le

jour. À la lumière de nouveaux éléments, *Libération* recompose le récit de ce dossier aux accents kafkaïens.

Tout débute le 30 juin, lorsque la cellule violences sexistes et sexuelles (CVSS) d'EE-LV est destinataire d'un mail d'extrême détresse d'une ex-compagne de Julien Bayou. Depuis plusieurs années, leur relation est heurtée et voit se succéder des périodes d'intenses souffrances et d'accalmies. Ce mail n'est pas adressé qu'à la CVSS du parti, mais aussi à des membres de la famille de Julien Bayou ainsi qu'à l'écoféministe Sandrine Rousseau. Estimant que la teneur de l'écrit entre dans sa sphère de

compétence, la CVSS se saisit alors, et nomme deux rapporteurs, « *les moins à même d'être frappées de partialité évidemment* », précisait alors EE-LV auprès de *Libération*.

Aucune femme n'a été entendue

L'affaire sommeillera dans la torpeur de l'été malgré un article du *Figaro* dans lequel Bayou évoque lui-même les événements en pointillé. Il faut attendre mi-septembre, et l'intervention de Sandrine Rousseau sur le plateau de l'émission *C à vous*, pour assister à un véritable embrasement. L'ex-finaliste de la primaire à l'élection présidentielle de 2022, adversaire politique déclarée de Bayou, lâche que son collègue adopterait des « *comportements de nature à briser la santé morale des femmes* ». Dans la foulée, l'élus parisien décide de se mettre en retrait de son mandat de secrétaire national de EE-LV, afin de laisser l'enquête se dérouler.



Marie Dosé, l'avocate de Julien Bayou, à Paris le 26 septembre 2022. (Denis Allard/Libération)

Cinq mois plus tard, le 1er février, un communiqué officiel des Verts a donc annoncé la clôture des investigations qui, en réalité, n'ont jamais commencé. Selon nos informations, aucune femme n'a été entendue, la cellule n'ayant jamais dépassé le stade du pré-entretien avec l'ex-compagne de Julien Bayou à l'origine de la saisine. « *C'est une surprise à laquelle nous ne nous attendions pas et qui me*

scandalise, déplore Marie Dosé, l'avocate du député de Paris. *Pendant des mois, nous avons sollicité la cellule afin d'être entendus, transmis nos arguments. La démarche a dû être réalisée six, sept ou huit fois. La cellule nous répondait qu'il fallait attendre, encore et encore, pour découvrir quoi à la fin ? Qu'il n'y a jamais eu d'enquête ! Mais de qui se moque-t-on ? Qui se soucie du fait que mon client a mis sa vie politique entre parenthèses en attendant l'issue d'investigations qui n'existaient pas ? »*

Durant des mois, la défense a accumulé des pièces, documents, mails, textos, témoignages, destinés à démontrer que plusieurs faits reprochés à Julien Bayou, notamment dans un long article de *Reporterre*, pouvaient être démentis. Notamment deux points essentiels. Primo, l'ex-secrétaire national n'a pas cherché à entraver la carrière politique d'une de ses ex-compagnes, son accession à certaines fonctions ayant plutôt été empêchée, assure-t-il, par les tractations labyrinthiques sur l'union de la gauche. Deuxio, il ne serait pas resté inerte devant la présence parmi ses soutiens d'un ancien agresseur de sa petite amie de l'époque, ce que cette dernière lui reprochait. Transmis à la CVSS dans le cadre d'investigations contradictoires, ces éléments resteront donc lettre morte, faute d'examen. « *Dans ce dossier, les accusations sont vaporeuses, l'innocence est impossible à proclamer, l'enquête n'existe pas, le*

contradictoire est inatteignable, déplore une élue écologiste parisienne. C'est l'exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire, parce que ça laisse des traces indélébiles. »

Processus de récusation

Dans l'entourage de Julien Bayou, on s'interroge plus vivement encore, depuis la clôture de l'enquête, sur une éventuelle instrumentalisation politique de l'affaire. Le fait que l'ex-compagne autrice du mail initial soit reçue et entendue par Sandrine Rousseau, qui, plus tard, sera celle qui médiatisera véritablement l'affaire, a alimenté le spectre d'une partialité sur le travail de la cellule. Ces dernières années, des militantes féministes, dont certaines proches de Rousseau, avaient en effet surveillé Julien Bayou hors de tout cadre formel, comme l'avait révélé *Libération* en septembre. Peu après cette enquête, qui documentait la façon dont plusieurs femmes, membres ou non du parti, s'étaient renseignées sur le quadragénaire, de nouveaux témoignages nous sont parvenus. L'un d'entre eux, particulièrement éloquent, confirmait qu'une militante en poste à la CVSS, Rosalie Salaün-Gourlaouen, s'était servie d'un entretien avec une militante pour poser des questions sur Julien Bayou, alors que cette dernière souhaitait obtenir de simples conseils pour gérer un cas sensible, lié au comportement d'un autre homme. Contactée par *Libération*, cette militante assure en effet avoir dû répondre à d'étonnantes interrogations sur le leader des Verts : « *J'ai sollicité la CVSS en 2020 parce qu'il est parfois difficile de savoir si ce que vous vivez avec un homme est problématique au point d'entrer dans le champ de compétence de la cellule. J'avais besoin qu'on m'éclaire et, d'ailleurs, de ce point de vue-là, la personne en question m'a vraiment aidée et a été très précieuse car, par la suite, mes soucis ont été réglés. Mais, oui, j'ai été très surprise de la démarche qui consistait à se renseigner sur Julien Bayou, que je ne connaissais pas, parce que ça n'avait tout simplement rien à voir.* » Contactée, Rosalie Salaün-Gourlaouen dit « *ne pas se souvenir de cet épisode* ».

De ce fait, la défense de Julien Bayou s'est focalisée sur les allégeances politiques affichées par les deux rapporteurs chargés des investigations, Brewalan Marié et Marie Chiocca. Cette dernière, signataire de la motion Terre, portée au congrès EE-LV par les proches de Sandrine Rousseau, a fait l'objet d'un processus de récusation. « *Cette motion a pris publiquement fait et cause contre mon client dans cette singulière affaire, notamment au congrès fédéral* », appuie Marie Dosé, conseil de Julien Bayou. Le 4 janvier, le mis en cause était informé de la nomination d'une nouvelle enquêtrice, Myriam Santhune, mais cette dernière était également signataire de la motion Terre et connaissait Bayou de plus longue date, ce qui posait à nouveau problème.

La clôture des investigations le 1er février a mis fin à l'imbroglio, non sans un certain ressentiment côté Bayou. « *La récusation ayant été validée et l'enquêtrice remplacée, nous étions persuadés qu'une procédure prospérait* », ironise Marie Dosé. Plusieurs mails adressés par les enquêteurs à Julien Bayou le laissent également penser. Ainsi, dès le 8 septembre : « *Nous comprenons les difficultés qu'engendre le fait de n'avoir aucune visibilité sur ce qui est en train de se passer. Mais, au risque de nous répéter une troisième fois, l'enquête est en cours dans le respect strict de la procédure de la*

cellule EE-LV. » Puis, le 11 décembre : « Nous accusons bonne réception de tes récents messages et nous excusons du temps de réponse. Nous te tenons au courant rapidement de la suite de la procédure. » Enfin, le 4 janvier : « Nous avons pris acte de ta récusation. Nous entendons ta demande de mettre un terme à cette procédure et nous te répondrons au plus vite en faisant au mieux compte tenu des contraintes qui sont les nôtres face à la singularité de cette affaire. »

Des mots qui sonnent aujourd'hui comme une duperie pour Marie Dosé : « J'ai des questions simples aujourd'hui. Pourquoi avoir menti en affirmant que l'enquête était en cours ? Pourquoi attendre sept mois pour avouer qu'aucune plaignante n'a saisi la cellule ? Pourquoi avoir fait croire le contraire en sachant Julien Bayou publiquement sali ? Pourquoi et dans quel but Sandrine Rousseau a-t-elle reçu l'ex-compagne de Julien Bayou ? Rien n'empêche de penser qu'une procédure de ce type permette d'écarter un adversaire politique, le temps d'un congrès par exemple. »

« Rumeurs de plus en plus vives »

Lundi 13 février, Libération a pu rencontrer l'ex-compagne de Julien Bayou à l'origine du mail ayant enclenché la saisine de la cellule. Sur le fait de ne pas avoir réalisé le pré-entretien nécessaire à la poursuite des investigations, elle explique : « Ce mail était un mail de suicide, d'alerte. J'ai écrit à toutes les personnes dont j'avais le mail et dont je pensais, soit qu'elles avaient une responsabilité, soit qu'elles étaient à même de prendre en compte cette alerte. » « À l'origine, poursuit-elle, je ne considère pas avoir saisi la cellule. Et c'est important pour moi de le dire parce que parler d'une saisine revient à minimiser mon acte. Nous avons eu des échanges cet été, puisqu'elle considérait avoir été saisie. Je me suis très vite dit que ses membres n'étaient pas compétents, pas assez formés sur les violences psychologiques et que le processus était dangereux, notamment parce qu'il impliquait que le mis en cause ait accès au nom des plaignantes. J'ai demandé que l'affaire soit externalisée. Notamment auprès de l'AVFT, association de juristes spécialistes des violences [faites aux femmes]. »

Sur son entrevue avec Sandrine Rousseau, elle précise enfin : « À partir d'avril 2022, des rumeurs se faisaient de plus en plus vives [sur Julien Bayou, ndlr] dans le milieu féministe. Je me dis que Sandrine Rousseau, que je n'ai croisée qu'une fois à l'occasion du procès de Denis Baupin, sait peut-être quelque chose. Je demande à la rencontrer, prends le train pour Paris. Elle me dit n'avoir reçu aucun témoignage concernant Julien Bayou et je repars de chez elle temporairement rassurée. A la fin de notre rendez-vous, par acquit de conscience j'imagine, elle me demande si j'ai, moi, vécu des choses graves. Je lui dis n'avoir rien subi d'illégal, car c'est ce que je crois alors, mais lui fais part de choses que je qualifie de "problématiques". Je n'ai plus le moindre échange avec Sandrine Rousseau jusqu'à ce que je la mette en copie de mon mail de suicide. »

Contactée par Libération, Sandrine Rousseau s'étonne des interrogations soulevées par l'avocate de Julien Bayou : « Premièrement, je ne savais pas que Julien Bayou avait des ambitions pour le congrès. Ensuite, j'ai reçu son ex-compagne comme je

reçois toutes les femmes qui demandent à me rencontrer, point. » Quant au parti, sa porte-parole, Aminata Niakaté, rappelle que « la cellule a agi sur ce cas, comme sur les autres, selon les règles d'un protocole public, et accessible en ligne, élaboré avec des associations spécialistes des violences sexistes et sexuelles. Elle n'a pu, ici, dépasser le stade du pré-entretien nécessaire à la poursuite du travail des rapporteuses, et n'a donc, en conséquence, pu entendre aucun protagoniste. L'objet de la cellule est notamment de créer une bulle permettant de faciliter la libération de la parole des femmes, et les sept mois ont été le temps nécessaire pour se donner les moyens de recueillir des témoignages ». Elle annonce une probable réforme future de la cellule : « Un audit externe [décidé depuis un an] commencera en février 2023 pour améliorer le dispositif. Nous sommes sur un sujet délicat, sur lequel il y a carence de la justice et de la police. Nous savons que nous devons encore progresser. » Et assure : « Mais le simple fait que la cellule existe a un impact préventif, et a permis par ailleurs de traiter des comportements inappropriés. » ❖